

# **LIVRET D'ACCUEIL**

**– AMD –**

**2018/2019**

---

## I. Qu'est-ce que l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP ?

### 1. Définition

L'Académie de Musique et de Danse est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé de la musique et de la danse géré par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

L'équipe pédagogique est composée de 31 professeurs qualifiés et diplômés d'Etat.

L'équipe administrative se compose d'un directeur et d'une secrétaire.

### 2. À qui s'adresse-t-elle ?

L'AMD s'adresse à tous ceux, petits et grands, qui désirent pratiquer la musique ou la danse. Axé prioritairement sur les pratiques collectives, l'enseignement à l'AMD est divisé en cycles d'apprentissages, et a pour objectif de former musiciens et danseurs à la pratique amateur.

Un Projet d'Etablissement qui répond aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique (Ministère de la culture) structure les enseignements dispensés à l'AMD.

Cet enseignement offre la possibilité de suivre un parcours validé par des diplômes, ou propose un parcours libre sans évaluation dont l'objectif reste le plaisir avant tout.

#### Les apprentissages des musiciens :

- Les plus jeunes découvrent le monde musical et sonore.
- Les plus grands apprennent à jouer d'un instrument ou à chanter.

Tous partagent le plaisir de jouer ensemble, découvrent la scène et acquièrent une bonne pratique de musicien amateur.

#### Les apprentissages des danseurs :

- Les plus jeunes découvrent le langage corporel relatif à la danse et apprennent à se mouvoir en rythme et dans l'espace.
- Les plus grands abordent les différentes esthétiques chorégraphiques et approfondissent leur technique gestuelle.

### 3. Où nous trouver ?

L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP se situe Allée Pierre Perret à Miribel.

Spécifiquement dédié à la musique, le Site des Balmes comprend :

- 12 salles de cours individuels et collectifs,
- 1 salle de percussions
- 1 auditorium avec piano à queue
- 1 salle « musiques actuelles »
- 1 studio d'enregistrement
- 1 partothèque

Un projet d'extension est prévu prochainement avec construction de nouvelles salles de pratiques collectives, une nouvelle salle d'éveil, une rénovation de l'auditorium et de l'espace d'accueil.

La danse se pratique dans 2 studios spécifiquement dédiés dans les gymnases de la CCMP :

- Gymnase St Martin de Miribel : 176-248 avenue de Saint-Maurice, 01700 MIRIBEL
- Gymnase du collègue L. Armstrong de Beynost : Le Pré Mayeux, 01700 BEYNOST

### Accès bus

L'AMD est accessible par le réseau Colibri (arrêt Place du marché ou Mairie Miribel) ainsi que par la ligne départementale 171-132 (arrêt La Pavotière).

### Accès piéton

Un passage « mode doux » a été créé entre la Grande Rue de Miribel et l'Académie de Musique et de Danse pour permettre aux élèves et aux familles d'accéder à pied ou en vélo à l'école en toute sécurité.

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le secrétariat ouvre du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (17h le vendredi).

Toutes les informations sont disponibles :

- Par téléphone : 04.78.55.54.58
- Par mail : [acmusidanse@cc-miribel.fr](mailto:acmusidanse@cc-miribel.fr)
- Sur internet : [www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)  
ou sur la page Facebook : Académie de Musique et de Danse de la CCMP

## II. Les activités de l'AMD

### 1. La musique :

#### 🎵 De 4 à 6 ans : la découverte

##### **Pour les petits (moyenne et grande section) : l'éveil musical**

Cet atelier offre une découverte et expérimentation ludique des sons, avec des objets sonores et des petits instruments. Il permet à l'enfant de développer son oreille, son instrument « voix », sa mémoire et de vivre par son corps le ressenti musical à travers des jeux mélodiques et rythmiques.

##### **Pour les plus grands (grande section et CP) : l'instrumentarium**

Cet atelier a pour objectif d'écouter, découvrir, expérimenter, partager le monde sonore et musical par une pratique ludique, une foule d'instruments et de drôles de sons nourrissent l'imagination des enfants. Un temps d'approche de découverte et d'essai est intégré dans les séances pour aider l'enfant dans le choix de son futur instrument.

A partir de septembre 2018, retrouvez les cours d'éveil musical délocalisés après la classe dans certaines écoles maternelles de la CCMP (Beynost, Mas Rillier, Les Echets, Tramoyes).

#### 🎵 Dès 6 ans : les instruments et le chant

##### **Cordes :**

Violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, guitare folk

##### **Percussions**

Percussions classiques, percussions latines, batterie jazz et rock

##### **Claviers**

Accordéon, synthétiseur, piano classique, piano jazz

##### **Cuivres**

Trompette, trombone, cor

##### **Bois**

Flûte traversière, basson, hautbois, clarinette, saxophone

##### **Voix**

Chant lyrique classique, chant musiques actuelles

## 🎵 Les pratiques collectives :

### 🎵 Ateliers et orchestres

Orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, orchestres vents et cordes, orchestre électrique, ateliers folk, rock, jazz, musiques actuelles, celtique, divers ensembles instrumentaux (ensemble de harpes, de violoncelles, de guitares, de clarinettes, de percussions, de percussions latines...), ensembles de musique de chambre.

### 🎵 Pratiques vocales

P'tit Chœur (chœur d'enfants de 8 à 13 ans), P'tits Loups du Jazz (6 – 12 ans), Atelier chant Ados Musiques Actuelles (12 – 18 ans), Féminin Pluri-Elles (chœur de femmes), Ensemble Vocal (chœur à voix mixtes à partir de 13 ans), Chorale Adultes (chœur voix mixtes).

### 🎵 Le partenariat avec le collège de Miribel

Le collège Anne Frank de Miribel et l'Académie de musique ont signé une convention de partenariat qui permet aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de bénéficier d'un aménagement d'horaires et d'activités musicales sur le temps méridien au collège.

## 2. La danse :

### ■ De 4 à 7 ans : la découverte

**Éveil** (enfant de 4 à 5 ans) :

Le cours d'éveil permet de travailler sur les fondamentaux de la danse, communs à tous les styles de danse : le corps, l'espace, le temps, l'énergie, l'intention du mouvement.

**Initiation à la danse** (6/7 ans):

Le cours d'initiation est la continuité du cours d'éveil. L'enfant affine sa gestuelle, et le vocabulaire propre à la danse est abordé petit à petit.

### ■ Dès 8 ans : 3 esthétiques possibles

A partir de 8 ans, trois esthétiques sont proposées :

- danse classique
- danse jazz
- danse contemporaine

Ceci dans deux cursus différents :

- le cursus libre (un cours par semaine), pour une pratique de loisir  
ou
- le cursus diplômant (deux cours par semaine et évaluations en fin de cycle).

### ■ Le partenariat avec le collège de Beynost

Le collège Louis Armstrong de Beynost et l'Académie de musique et de danse ont signé une convention de partenariat qui permet aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour bénéficier d'un aménagement d'horaires pour des cours de danse jazz le jeudi et vendredi sur site.

## III. Les cursus

La particularité d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé est de proposer entre autres des cours organisés « en cursus », soit selon des cycles adaptés aux âges et aux niveaux des élèves dans un objectif de progression autant que de plaisir.

Ces cycles sont définis par des objectifs d'apprentissages, ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire.

## 1. Coursus d'études musique et danse

Les cursus d'études musicales et chorégraphiques sont structurés en 3 cycles, soit entre 8 et 12 ans pour une scolarité complète. La durée des cycles varie entre :

- 3 et 5 ans pour le 1<sup>er</sup>,
- 3 à 4 ans pour le 2<sup>ème</sup>
- 2 à 3 ans pour le 3<sup>ème</sup>.

Pour la danse le choix d'une spécialisation est nécessaire pour s'orienter dans un cursus diplômant. Les élèves en danse peuvent aussi passer des concours extérieurs.

Les élèves qui le souhaitent peuvent suivre le cours de préparation à l'option danse et/ou musique au baccalauréat.

## 2. Les diplômes

Les élèves qui font le choix de s'inscrire dans un cursus diplômant, diplôme délivré à l'issue d'une évaluation de fin de cycle :

- Certificat de fin de premier cycle.
- Cycle 2 ou en cycle composition : Brevet d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques ; Brevet de composition
- Cycle 3 : Certificat d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques.

A l'issue de chaque cycle, les élèves peuvent choisir de se rediriger vers un parcours non diplômant : cycle libre ou projet, qui favorisent les pratiques collectives amateurs et continuent la recherche d'autonomie.

Ces diplômes sont également reconnus pour permettre aux élèves musiciens ou danseurs de poursuivre les études vers un autre établissement à rayonnement départemental ou régional, et choisir une orientation sur un cycle d'études pré-professionnalisant.

## 3. Le premier cycle instrumental et vocal évolue

Dans un souci d'innovation pédagogique et de service rendu aux familles, 2 formules sont proposées depuis la rentrée 2017 aux élèves inscrits en cycle 1.

- **Parcours 1** : Cours collectif 1 h la première année, 1 h15 à partir de la deuxième année + cours d'instrument individuel 0h30, à 2 en 45 minutes, ou à 3 sur 1h.
- **Parcours 2** : une séance unique d'1h30 la première année, 2h à partir de la deuxième année (cours collectif et cours d'instrument groupés).

Ainsi, il sera possible lors des trois premières années du cycle des apprentissages (1C1 – 1C2 – 1C3) de rassembler dans un cours commun la formation musicale théorique et la pratique collective pour donner plus de sens aux enseignements.

- ➔ Le temps de présence de l'élève sur l'AMD sera allégé et permettra une organisation plus simple pour les familles.

## IV. Tarifs

Les tarifs varient selon votre quotient familial, le nombre d'enfants que vous inscrivez et le parcours choisi.

Le Calcul du Quotient Familial se fait sur la base de l'avis d'impôt 2017 selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Revenu imposable 2017} \div 12}{\text{Nombre de parts}}$$

Le règlement s'effectue en trois fois directement au Trésor Public de Miribel. La première échéance est adressée par le Trésor Public en décembre, comprenant les frais de dossier. La deuxième échéance est en mars, la troisième en juin.

- ➔ Les cotisations peuvent être réglées en Chèques-Vacances ANCV (chèques vacances et coupons sport pour la danse uniquement) et en partie avec l'aide du Chéquier-Jeunes 01 (pour les collégiens uniquement).

## V. Les Inscriptions-rentree 2018/2019

Le dossier est à télécharger sur le site de la CCMP ([www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)). Une fois rempli et complété, vous pouvez le déposer au secrétariat de l'AMD. Attention : vous avez jusqu'au 6 juillet pour le faire.

Les nouveaux élèves sont admis dans la limite des places disponibles et la priorité est donnée aux enfants et adolescents. Quelques inscriptions seront possibles en septembre en fonction des places restantes.

Les cours (instruments, éveil, formation musicale, chœurs, chorales, et danse) reprennent la semaine du 10 septembre 2018. Les horaires des cours d'instruments sont déterminés avec les professeurs entre le 5 et le 8 septembre 2018.

Toutes les autres pratiques collectives (ateliers, orchestres, ensembles divers) reprennent la semaine du 17 septembre 2018.

Les horaires de certains cours ou modules pourront être ajustés au cours des premières semaines.

## VI. L'Association des parents d'élèves et les locations d'instruments

### 1. Dyapason : l'association des parents d'élèves

Dyapason est l'association des parents d'élèves de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP. Ses activités se répartissent en trois pôles :

- Gestion, entretien, renouvellement d'un parc d'instruments mis à disposition des élèves de l'AMD
- Participation aux manifestations de l'AMD (installation/rangements, entrées, buvette, confection de costumes...) et captation vidéo et mise à disposition sur DVD des spectacles majeurs de l'AMD
- Projets permettant l'enrichissement artistique et culturel des élèves de l'AMD.

Contact : [dyapason01@gmail.com](mailto:dyapason01@gmail.com) ou [www.dyapason01.org](http://www.dyapason01.org)

### 2. Location d'instruments

Vous pouvez louer un instrument via l'association Dyapason qui possède un parc de 60 instruments (violon, alto, violoncelle, saxophone, flûte traversière, clarinette, cor, cornet, trompette, trombone, harpe, xylophone, accordéon, basson, piano numérique).

Les nouveaux élèves sont prioritaires et la demande de réservation d'instrument se fait par mail de juin à septembre. (Plaquette d'information Dyapason dans le dossier d'inscription).

- ➔ La réunion pour l'attribution des instruments sera Samedi 8 septembre 2018.

Vous pouvez également vous adresser à un magasin de musique spécialisé pour louer un instrument (Accord lutherie, JS Musique, Bellecour Musique, Stars Music...).

## VII. Une saison de musique et de danse

Tout au long de l'année, des auditions, concerts, spectacles et projets divers viennent compléter les apprentissages des élèves. Ces manifestations, généralement gratuites et ouvertes à tous, ont lieu dans l'Auditorium de l'AMD ou dans divers lieux du territoire (Allégo, salles des fêtes communales, églises, bibliothèques, EHPAD...).

Vous trouverez le programme de ces manifestations dans la newsletter qui paraît sur la page Facebook de l'AMD tous les deux mois.

## VIII. FAQ – Les questions que vous vous posez.

### 1. Les inscriptions :

- Les inscriptions sont-elles possibles toute l'année ?

Oui dans la mesure des places disponibles pour les cours de musique. Pour les cours de danse, c'est possible jusqu'en janvier seulement (la préparation du spectacle de fin d'année nécessite une présence dès janvier).

- Est-il possible d'envoyer le dossier par mail ou par internet ?

Le dossier peut être envoyé par mail si tous les documents sont joints et si le dossier est rempli correctement. Il est néanmoins conseillé de le déposer au secrétariat de l'AMD. Il est prévu à court terme de mettre en place une inscription en ligne.

- Et si je suis un ado ou adulte débutant ?

Vous avez votre place à l'AMD dans la limite des places disponibles, en sachant que les adultes ne sont pas prioritaires sur les enfants et les adolescents. Une convention « musique » en partenariat avec le collège Anne Frank de Miribel est proposée aux élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> (aménagement d'horaires). Pour la danse, une convention avec le collège L. Armstrong de Beynost est proposée aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (aménagement d'horaires et cours sur site).

- Mon enfant ne sait pas s'il veut chanter, danser ou jouer un instrument (ni lequel), quand doit-il se décider ?

Votre enfant peut venir aux portes ouvertes en musique et en danse. Il peut aussi bénéficier de deux cours d'essai sur le mois de septembre.

- Mon enfant veut apprendre à jouer mais nous n'avons pas d'instrument, dois-je forcément en acheter avant ?

Il est indispensable de disposer d'un instrument pour entamer un cursus d'apprentissage à l'AMD. Il faut jouer entre les séances et s'entraîner pour le prochain cours. Vous pouvez en acheter un ou le louer, soit auprès de l'association des parents d'élèves Dyapason (cf. chapitre VI) soit auprès d'un magasin de vente- location d'instruments.

- Tous les instruments sont-ils au même tarif ?

En principe oui. Cependant, un coup de projecteur est mis sur le violon, le violoncelle, le trombone, la trompette, le cor, le basson, la clarinette : tarif préférentiel de 60€ et prêt de l'instrument gratuit la première année !

- Mon enfant a déjà des cours de musique à l'école, pourquoi l'inscrire à l'AMD ?

Les interventions musicales en milieu scolaire s'adressent à la classe entière. A l'AMD, les enfants sont en petit groupe. Un travail plus approfondi sur le rythme, les sons, le chant, le corps dans l'espace est plus individualisé dans le but de les conduire vers des notions musicales et l'apprentissage d'un instrument.

### 2. Les plannings :

- Comment avoir une idée des créneaux qui me seront proposés ? Dois-je forcément venir vous voir ou m'inscrire avant ?

Les horaires des cours collectifs sont affichés dès le 11 juin. Pour les cours d'instrument, une prise de contact avec le professeur a lieu première semaine de septembre.

- Peut-on changer de créneau en cours d'année ?

Pour un cours d'instrument, si le professeur est d'accord pour changer son emploi du temps, c'est envisageable. Pour les cours collectifs, c'est plus difficile car l'ensemble est souvent lié à un projet.

- Qu'est ce qui explique de telles variations de durées de cours ? Et de prix ?

La durée des cours varie selon plusieurs critères : les cours collectifs de la première année du cycle sont plus courts et s'allongent d'un quart d'heure dès la deuxième année. Les cours d'instruments varient suivant le nombre d'élèves concernés : en individuel, ou individuel groupé (IG = à deux en 1/2 heure ou à trois en 3/4 d'heure).

### 3. Les cours :

- Concernant les débutants : est-ce un choix ou une continuité entre éveil / instrumentarium et éveil / initiation ?

Un enfant de 4 ans découvre la musique par l'éveil musical, puis l'instrumentarium. A 5/6 ans, on peut commencer par l'instrumentarium et la découverte des instruments.

Un enfant de 4 ans découvre la danse par les années d'éveil à la danse puis dès 6 ans en intégrant le niveau initiation.

- L'itinéraire du débutant quel que soit son âge ne semble pas logique (un enfant de 8 ou 10 ans qui débute en instrument se retrouve avec des petits qui ont 2 à 3 ans d'éveil derrière ?)

Il n'y a pas de prérequis pour débiter l'apprentissage d'un instrument ou de la danse. On peut s'inscrire à partir de 7 ans sans être passé par les années d'éveil et/ou d'initiation musique ou danse au préalable qui restent néanmoins conseillées. Il s'agit avant tout d'un choix des parents et de l'envie des jeunes enfants.

- Les cours sont-ils particuliers ou collectifs et si oui à combien ?

Cela dépend du parcours choisi. Pour les trois premières années du premier cycle, il y a deux parcours.

Dans le parcours 1, les élèves peuvent avoir un cours d'instrument en individuel d'1/2 heure **ou** en individuel groupé (IG) c'est-à-dire à deux en 3/4 d'heure ou à 3 en 1h.

Dans le parcours 2, les élèves viennent pour une séance unique en grand collectif, dans laquelle il peut y avoir un temps de cours individuel en fonction des besoins de l'élève.

- Comment je saurai l'heure à laquelle mon enfant aura ses cours en musique ?

Les cours d'éveil musical, de Formation Musicale ainsi que les cours collectifs parcours 1 et parcours 2 sont affichés dès la mi-juin à l'AMD. Pour ce qui est des cours d'instrument, une réunion de prise de contact entre parents et professeurs est organisée la semaine avant la rentrée (fixée cette année au lundi 11 septembre).

Les horaires des cours de danse sont affichés mi-juin.

Les trois premières années du 1er cycle, votre enfant viendra pour 2 cours (parcours 1 : cours collectif et cours d'instrument) ou un seul cours (parcours 2 : une séance unique de 2 h en collectif).

- Peut-on redoubler ou sauter une classe ?

Non, pas dans notre système de cycle dont la durée varie entre 3 et 5 ans, suivant l'avancée de l'élève.